



Notice d'emploi N° 7867 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	EC concentré émulsifiable
Teneur en substances actives:	24.2 % tébuconazole (250 g/l)
Nom UICPA:	(RS)-1-p-chlorophenyl-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Arboriculture			
abricotier, pêcher / nectarine	moniliose des fleurs et des rameaux	Concentration: 0.03 % Dosage: 0.48 l/ha Application: ???	1, 2, 3, 4, 5, 6
cerisier	moniliose des fleurs et des rameaux	Concentration: 0.03 % Dosage: 0.48 l/ha Application: de la floraison aux stades I-J.	1, 2, 3, 4, 5, 6
Viticulture			
vigne	oidium de la vigne	Concentration: 0.025 % Dosage: 0.4 l/ha Application: traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard.	2, 5, 6, 7, 8, 9
Culture maraîchère			
asperge	brûlure des feuilles de l'asperge, rouille de l'asperge	Dosage: 1 l/ha Application: Plantations jeunes et de rendement (après la coupe).	6, 10, 11
carotte	alternariose de la carotte, oidium de la carotte	Dosage: 0.6 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: au début de l'attaque.	6, 12
haricots	pourriture grise (Botrytis cinerea), sclérotiniose	Dosage: 1 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: Début de la floraison et pleine floraison.	6, 13, 14

pois	anthracnose du pois, pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>), rouilles du pois	Dosage: 1 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: Avant le début de la floraison et en pleine floraison.	6, 13
Grande culture			
Blé	oïdium des céréales, septoriose de l'épi (<i>S. nodorum</i>)	Dosage: 1 l/ha Application: Stade 51-61 (BBCH).	6, 15
Blé	fusarioses de l'épi	Dosage: 1 l/ha Application: stade 55-69 (BBCH).	6, 15, 16
Blé	rouille brune, rouille jaune	Dosage: 0.5 - 1 l/ha Application: stade 31-61 (BBCH).	6, 15, 17
Colza	nécrose du collet du colza Effet secondaire: augmentation de la résistance à la verse	Dosage: 1 l/ha Application: en automne., Stade 20-27 (BBCH).	6, 15
Colza	sclérotiniose	Dosage: 1.5 l/ha Application: stade 61-65 (BBCH).	6, 10, 15
Colza	nécrose du collet du colza	Dosage: 1.5 l/ha Application: Stade 30-31 (BBCH)., au printemps.	6, 10, 15
Féverole	botrytis des vicia, rouille de la fève	Dosage: 1 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	6, 18
Lin	brunissure du lin, oïdium du lin, pasmo du lin	Dosage: 1 l/ha	6, 10, 18
Seigle d'automne	rouille brune	Dosage: 1 l/ha Application: stade 37-61 (BBCH).	6, 15
pois protéagineux	anthracnose du pois, pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>), rouilles du pois	Dosage: 1 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	6, 18

Charges générales / agronomiques:

- 1 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha.
- 2 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.
- 3 3 traitements au maximum par parcelle et par année.
- 4 SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant un inhibiteur de la synthèse des stérols (ISS) plus de 4 fois par parcelle et par année.
- 7 Pas de traitement de raisin de table.
- 8 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha.
- 9 SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant un inhibiteur de la synthèse des stérols (ISS) plus de 3 fois par parcelle et par année.
- 10 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.
- 11 2 traitements au maximum par culture et par année avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.
- 12 3 traitements par culture au maximum à un intervalle de 2 - 3 semaines avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.
- 13 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.
- 14 En mélange avec 2 l/ha de Scala.
- 15 1 traitement par culture au maximum.
- 16 Sur les variétés sensibles après travail du sol minimal (après du blé ou du maïs).
- 17 Dosage élevé uniquement pour les variétés très sensibles.
- 18 2 traitements au maximum par culture.

Protection des utilisateurs:

- 5 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
- 6 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière.
Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection.
Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.